

**MAIRIE DE METZ**

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**

---

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

---

**Séance du 29 octobre 2015**

**DCM N° 15-10-29-11**

**Objet : Régularisation de situations foncières route de Thionville et rue de Turmel avec la société BATIGERE Sarel.**

**Rapporteur: M. LIOGER**

Suite à la réalisation de diverses opérations, il est aujourd’hui nécessaire de procéder aux régularisations foncières suivantes avec la société BATIGERE Sarel :

1 – Régularisation foncière route de Thionville :

Au terme des opérations d’aménagement des espaces nécessaires à la mise en place du Transport en Commun sur Site Propre Mettis, il s’avère opportun de régulariser la situation foncière du complexe immobilier appartenant à la société BATIGERE Sarel, situé entre la route de Thionville et la rue de la Patrotte.

Cette régularisation consiste en l’acquisition par la Ville de Metz d’une emprise d’environ 390 m<sup>2</sup> correspondant notamment à un cheminement utilisé en tant que raccourci entre les rues précitées et par la cession à BATIGERE Sarel de délaissés de voirie communale d’une surface approximative de 78 m<sup>2</sup>.

2 – Régularisation foncière rue de Turmel :

Dans le cadre de l’aménagement global du quartier « Outre-Seille », la société BATIGERE Sarel a réalisé une opération immobilière dite « Ilôt de la Visitation ». Elle demeure actuellement propriétaire de deux parcelles d’une surface totale de 73 m<sup>2</sup> qui font partie intégrante de la placette rue de Turmel, propriété de la Ville.

Elle souhaite transférer la propriété de ces deux emprises à la Ville de Metz.

Il est donc proposé d’effectuer ces transactions foncières sur la base de l’euro symbolique.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l’approbation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues ;

**VU** la demande de la société BATIGERE Sarel ;

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

### **DECIDE :**

- 1 - D'ACQUERIR** les emprises foncières cadastrées sous :  
Ban de Devant les Ponts :  
Section HA n° 167 – 30 m<sup>2</sup> (environ 18 m<sup>2</sup>) Batigère Sarel étant propriétaire pour moitié de cette parcelle  
Section HA n° 102 – 59 a 76 ca (environ 370 m<sup>2</sup>)  
Section HA n° 99 – 176 m<sup>2</sup> (environ 2 m<sup>2</sup>)  
Ban de Metz :  
Section 18 – n° 374 – 72 m<sup>2</sup>,  
Section 18 – n° 334 – 1 m<sup>2</sup> ;  
appartenant en totalité ou pour moitié à BATIGERE Sarel – 1, rue du Pont Rouge - 57015 Metz ;
- 2 - DE DESAFFECTER ET DE DECLASSER** les délaissés de voirie communale cadastrés sous : HA n° 167 d'environ 12 m<sup>2</sup> - HA n° 168 d'environ 28 m<sup>2</sup> et HA n° 169 d'environ 38 m<sup>2</sup> ;
- 3 - DE CEDER** à BATIGERE Sarel les délaissés de voirie précités :  
Ban de Devant-les-Ponts :  
Section HA n° 167 – 30 m<sup>2</sup> (environ 12 m<sup>2</sup>) la Ville de Metz étant propriétaire pour moitié de cette parcelle  
Section HA n° 168 – 934 m<sup>2</sup> (environ 28 m<sup>2</sup>)  
Section HA n° 169 – 3219 m<sup>2</sup> (environ 38 m<sup>2</sup>)
- 4 - DE REALISER** ces acquisitions et cession moyennant le prix symbolique d'UN euro ;
- 5 - DE FINANCER** la dépense et d'encaisser la recette sur le budget de l'exercice concerné ;
- 6 - DE PRENDRE A LA CHARGE** de la Ville de Metz les frais d'arpentage ; les honoraires de notaire étant supportés pour moitié par chacune des parties ;
- 7 - DE REQUERIR** l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts ;
- 8 - D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :  
Pour le Maire  
Le Premier Adjoint au Maire,

Richard LIOGER

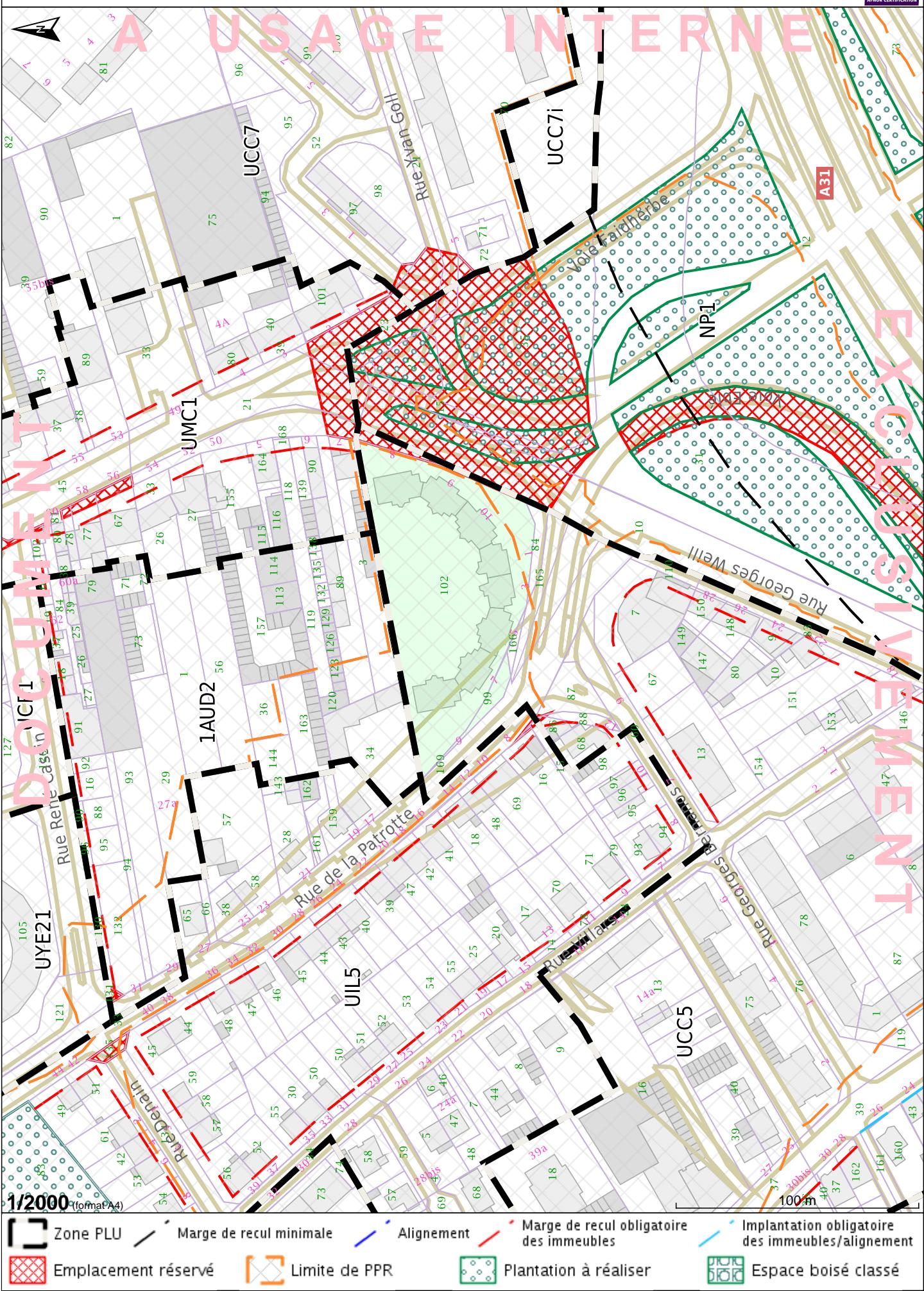
Service à l'origine de la DCM : Cellule Action foncière  
Commissions : Commission Attractivité, Aménagement et Urbanisme  
Référence nomenclature «ACTES» : 3.1 Acquisitions

Séance ouverte à 17h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 30 Absents : 25

Dont excusés : 14

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



# M E T Z (DEVANT-LES-PONTS)

## SECTION

H D

— 879 —

3

SON T

C.D. N° 9531

168  
D.F.

Route de  
Thionville

16  
6  
Ville de Metz  
0a30

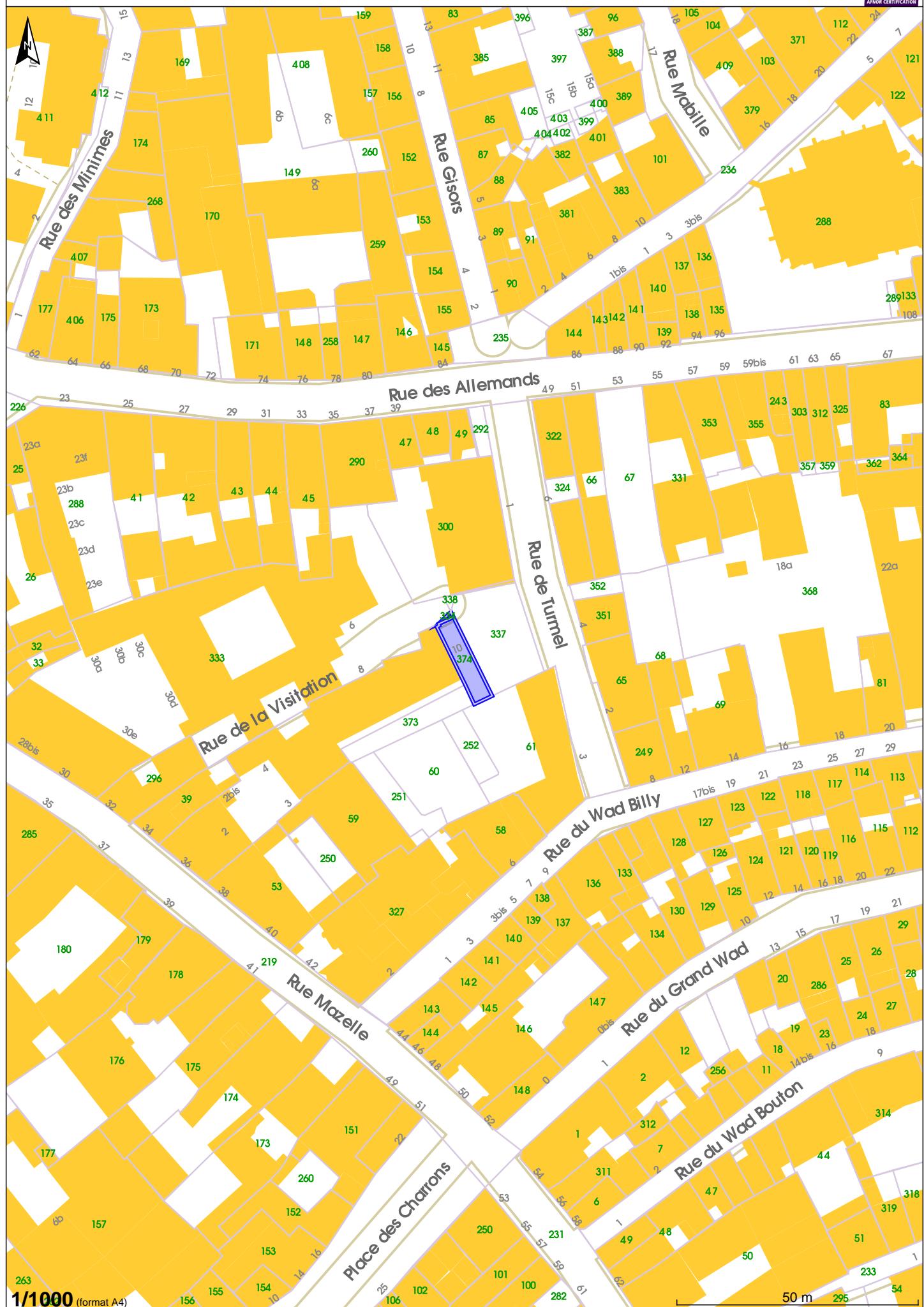
Acquisitions par  
la VILLE de METZ

Cessions à  
BATIGÈRE

o

SECTION

## PLAN DE SITUATION



---

Parcelle : 57463000180374  
Numéro de compte : 570463+08736  
Nom de propriétaire : BATIGERE SAREL SA D'HLM (SA)  
Adresse de la parcelle : Non renseigné  
Surface : 72 m<sup>2</sup>  
Bâtiment : NON

---

Parcelle : 57463000180334  
Numéro de compte : 570463+08736  
Nom de propriétaire : BATIGERE SAREL SA D'HLM (SA)  
Adresse de la parcelle : Non renseigné  
Surface : 1 m<sup>2</sup>  
Bâtiment : NON

